L'ESSENTIEL DES ACTIONS ET DES COMPTES 2024

RAPPORT FINANCIER DE L'ACTIVITÉ
DU 1er OCTOBRE 2023 AU 30 SEPTEMBRE 2024

04. LES MISSIONS SOCIALES DE LA FONDATION EN 2024

10. LES AUTRES ACTIONS ET INFORMATIONS DE LA FONDATION

12. NOS RESSOURCES ET LEUR UTILISATION POUR L'EXERCICE

FONDATION POUR LE LOGEMENT
ANCIENNEMENT FONDATION ABBÉ PIERRE

560 000

C'EST LE NOMBRE DE PERSONNES ACCUEILLIES PAR LA FONDATION POUR LE LOGEMENT *EN 2024, EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER.*

97,2 %

C'EST LE POURCENTAGE DES RESSOURCES DE LA FONDATION *PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE (COLLECTE, LEGS, DONATIONS, ASSURANCES-VIE, MÉCÉNAT ET AUTRES PRODUITS) EN 2024, SOIT 66,1 MILLIONS D'EUROS.*

76,1 %

C'EST LE POURCENTAGE DES EMPLOIS CONSACRÉS DIRECTEMENT AUX MISSIONS SOCIALES *DE LA FONDATION EN 2024, SOIT 48,4 M€, EN AUGMENTATION DE 3,5 M€ PAR RAPPORT À L'EXERCICE 2023. LES 8 AXES D'INTERVENTION DE LA FONDATION SONT DÉTAILLÉS EN PAGES 4 À 9.*

LE MOT DU TRÉSORIER

Il n'est pas facile d'introduire cet *Essentiel des Comptes 2024*, tant l'année écoulée a été contrastée et exceptionnelle pour la Fondation pour le Logement des Défavorisés. Que retenir en effet de cet exercice budgétaire qui ne ressemble à aucun autre de son histoire ?

Il me faut d'abord évoquer l'excédent de 4 millions d'euros qui a été le nôtre en 2024 et qui a permis à la Fondation de **renforcer l'ensemble de ses missions sociales** pour lutter contre le mal-logement et toutes les formes d'exclusion, dans notre pays et à l'étranger. Cette année fut également exceptionnelle car il y a presqu'un an aujourd'hui, la Fondation décidait **de faire toute la lumière sur les agissements** inacceptables **de l'abbé Pierre**, son fondateur, et de soutenir toutes les femmes qui en ont été victimes.

Cette crise dramatique, à l'ampleur inédite, a fait vivre des heures douloureuses à toutes les équipes salariées et bénévoles de la Fondation et à toutes celles et ceux qui lui sont liés. L'exercice en cours, nous le savons, sera impacté par cette crise inouïe et nous avons d'ailleurs constaté dès le début de l'année 2025 une baisse de notre collecte. **Mais la Fondation a tenu bon grâce à votre générosité.** Rappelons-le ici, la Fondation a accueilli 560 000 personnes en 2024 directement ou indirectement, grâce à son réseau de quelque 500 partenaires associatifs.

Comme vous pourrez le lire dans ces pages, malgré le choc et la gravité des révélations qui ont été faites, l'exercice budgétaire 2024 nous a permis de répondre à l'urgence sociale, d'interpeller la puissance publique pour défendre les mal-logés ; de construire, à travers nos actions quotidiennes, une société plus juste, où chacun trouve sa place et puisse vivre dignement.

Depuis plus de 30 ans, la Fondation n'a cessé d'agir, vous le savez, et cette année exceptionnelle n'a fait que renforcer la motivation de son Conseil d'Administration et de toutes ses équipes.

Christian Alibay, *trésorier*

LES MISSIONS SOCIALES DE LA FONDATION EN 2024

Au cours de l'exercice 2024, la Fondation pour le Logement des Défavorisés a engagé 48,4 millions d'euros dans la réalisation de ses missions sociales, en augmentation de 3,5 M€ par rapport à l'exercice précédent, avec 1,1 M€ supplémentaires de soutiens financiers à l'ensemble de ses partenaires et une augmentation de 2,4 M€ des charges engagées directement dans ses actions. 827 projets ont ainsi été soutenus, déployés, conduits et achevés dans l'année ou le seront au cours des années suivantes, en partenariat avec 500 associations partout en France et à l'étranger.

1. ACCOMPAGNER LES PERSONNES DE LA RUE AU LOGEMENT

12,8 M€ → 26 %

En créant les Boutiques Solidarité il y a plus de 30 ans, la Fondation a développé des lieux d'accueil de jour où les personnes exclues trouvent à la fois de la chaleur humaine et un soutien social. En 2024, elle a soutenu 36 projets liés au fonctionnement de ces structures, 4 projets d'investissement et 19 projets divers (loisirs et sports, ateliers artistiques, santé…). Le secteur a également entrepris un travail d'analyse de l'accueil des femmes au sein des Boutiques Solidarité.

Le développement de son réseau de Pensions de famille s'est poursuivi, 24 projets ayant été soutenus ; l'année a également été marquée par de nombreux temps de rencontres et d'analyse, notamment à Paris, réunissant près de 80 responsables, hôtes d'associations gestionnaires et salariés de ces structures. Un document de capitalisation sur le métier d'hôte a été finalisé et sera publié en 2025. Par ailleurs, le secteur a travaillé à de nouveaux projets en collaboration étroite avec le secteur « Offre Nouvelle de Logements » ainsi qu'avec l'ensemble des agences régionales de la Fondation notamment sur le fonds alimentation : 6 projets permettant l'accès des personnes mal logées à une alimentation de qualité ont été menés.
Festival « C'est pas du Luxe ! » : La 7e édition de ce festival d'art grand public pensé par des personnes en situation de grande précarité et des artistes professionnels a réuni 71 projets et 17 000 spectateurs à Avignon, du 27 au 29 septembre 2024, plaçant les personnes les plus fragiles au cœur de la création artistique. Une collaboration renforcée a été actée avec plusieurs structures culturelles (Collection Lambert, Scène nationale d'Alès, Sacem….). L'accompagnement des associations s'est intensifié en 2024 (25 demandes de coproductions supplémentaires, notamment).
5e édition de « Sète à Toi » : 350 personnes (habitant en Pensions de famille, accueillies dans les Boutiques Solidarité, hôtes, travailleurs sociaux ou bénévoles) ont profité d'une semaine de loisirs, du 17 au 21 juin, en bord de mer organisée par la Fondation et l'association Gestare. Enfin, le secteur a proposé de nombreux temps de formation et d'échanges de pratiques : 8 sessions ont été planifiées avec 350 participants différents.

2. PARTICIPER À LA PRODUCTION DE LOGEMENT SOCIAUX DURABLES

7,4 M€ → 15 %

En 2024, 132 opérations ont été soutenues, pour un total de 527 logements, dont 10 Pensions de Famille et 1 résidence sociale jeunes. Cependant, la hausse du coût des matériaux et de la main d'œuvre continue à complexifier l'équilibre financier des opérations et les difficultés d'approvisionnement allongent les durées d'opérations. À ceci, s'ajoute un désengagement fort des collectivités locales. Durant l'année, l'habitat inclusif destiné à des seniors ou des personnes en situation de handicap a continué de se développer, permettant de livrer 3 projets soutenus par le programme. 2024 est aussi la première année de mise en œuvre de la convention avec la Direction générale de l'Énergie et du climat (période 2024/2026). Cette nouvelle convention permet la poursuite de l'abondement de l'État au programme via la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie, à un montant supérieur par rapport à 2021/2023. Cette année a été la troisième année pleine et entière de soutien à l'Habitat des Compagnons et des Compagnes : 6 nouvelles communautés Emmaüs ont été soutenues et 7 projets, soit environ 110 logements ont fait l'objet d'un soutien. Une plaquette d'information a été diffusée à l'ensemble des communautés afin de les informer sur les types d'accompagnement et les contributions financières de la Fondation. Enfin, plusieurs lieux hybrides, tiers-lieux, lieux communs ont été soutenus par la Fondation. Citons notamment le réseau des « Tiers-Lieuses », collectif qui regroupe une quinzaine de lieux et d'associations issues de l'éducation populaire. Le secteur a également finalisé une note de cadrage sur le sujet qui va permettre une collaboration accrue avec les agences régionales et les acteurs accompagnés.

3. LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE

5,1 M€ → 11 %

« C'est une sacrée victoire quand tout se termine ; pour moi, c'est une pleine réussite qui redonne vie à ma maison et à ses occupants et c'est le 1er hiver où je me sens sereine, côté santé »

Marie, bénéficiaire du programme « SOS Taudis » en avril 2024.

177 **ménages ont été soutenus par le programme « SOS Taudis » en 2024.** D'autre part, 42 dossiers ont été soutenus dans le cadre du Fonds d'Urgence Habitat représentant 380 k€. Ce fonds a permis de réaliser des interventions urgentes dans des logements présentant un danger pour la sécurité des personnes. En 2024, la Fondation a lancé un nouveau programme national « SOS Taudis » : ce dernier permet de financer le reste-à-charge de ménages très modestes pour des travaux de sortie durable d'habitat indigne et de précarité énergétique, jusqu'à 30 000 euros par ménage.

En 2024, le secteur a également soutenu 12 projets sur la thématique de l'habitat précaire et de fortune, visant l'accompagnement à la résolution des situations de précarité, l'amélioration des conditions de vie des personnes vivant en squats, bidonvilles, caravanes, ou autres lieux de vie informels tant en milieu urbain que rural.

Enfin, le secteur a apporté son soutien financier à 3 « maisons accueillantes », structures d'hébergement collectif non institutionnelles offrant des conditions d'accueil et d'accompagnement dignes aux personnes exilées et palliant le désengagement de l'État.

4. PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA PRIVATION DES DROITS SOCIAUX

4,5 M€ → 9 %

81 soutiens ont été déclinés en 3 axes : permanences d'Accompagnement aux droits liés à l'habitat ; projets d'accompagnement, de mobilisation ou d'interpellation en matière de droits sociaux… La mission a notamment renforcé son action dans les projets visant à accompagner et ou loger des jeunes mineurs étrangers isolés en France mais dont la minorité n'a pas été reconnue ainsi que des jeunes majeurs isolés. Ce soutien est décliné sur les territoires dans le cadre de plusieurs projets, parfois en lien avec d'autres secteurs de la Fondation et présente des formes diverses, dont le soutien aux maisons accueillantes, des lieux d'accueil permettant une prise en charge globale : accompagnement juridique, social, éducatif, culturel, soutien psychologique…

L'année 2024 a été l'occasion de fêter les 15 ans d'existence de la plateforme « Allô Prévention Expulsion » (passée en numéro Vert) qui a permis d'écouter, de conseiller et d'orienter vers des associations locales près de 21 000 ménages menacés d'expulsion depuis son lancement en 2009.

Par ailleurs, cette année, 17 644 ménages ont bénéficié d'un accompagnement sociojuridique au sein du réseau *Accès aux droits liés à l'habitat* (ADLH). Ce réseau national s'appuie sur quatre réseaux régionaux animés localement en Île-de-France, en Occitanie, en PACA, et à La Réunion, ainsi que sur 17 associations évoluant en-dehors de ces territoires. En juin dernier, une feuille de route a été validée pour y renforcer l'expertise et le partage d'expériences ; développer une identité propre et donner vie à une capacité d'interpellation du réseau. Enfin, le réseau Jurislogement s'est lancé en 2024 dans la publication de « la Revue juridique sur le droit au logement ».

5. SOUTENIR L'ENGAGEMENT DES HABITANTS

2,9 M€ → 6 %

Parce « qu'être logé ne suffit pas pour vivre dignement », la Fondation soutient des projets culturels qui créent les conditions pour que les personnes qui vivent dans des quartiers d'habitat social s'y sentent reconnues et puissent participer à leur gestion et à leur amélioration. 129 projets ont été soutenus en 2024. Parmi eux, 61 projets ont permis d'agir contre de multiples formes d'exclusion qui empêchent d'habiter dignement et qui marginalisent les habitants. Le soutien aux associations et l'animation du réseau des porteurs de projets sont les deux leviers du secteur. Une série de rencontres se sont tenues en 2024 et 6 temps de travail communs ont été organisés, permettant d'aborder la question des âges de la vie face au logement, de revenir sur les événements organisés, de réfléchir à des modalités de soutien aux associations.

6. COMPRENDRE, INTERPELLER ET SENSIBILISER

7,2 M€ → 15 %

La présentation du 29e rapport sur « L'État du mal-logement en France », le 1er février 2024, à la Maison de la Mutualité à Paris (75), avec un focus sur la question de l'habitat indigne. Plus de 2 290 personnes ont pu suivre l'événement en direct (1273 personnes en présentiel et 1017 personnes en distanciel). Lors de cette édition anniversaire des 70 ans de l'appel de 54, la Fondation a accueilli en introduction de la journée Benjamin Lavernhe pour la lecture du discours de l'abbé Pierre. Le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Christophe Béchu, a eu l'opportunité d'exprimer sa vision et défendre son bilan.

Enfin, citons la 3e édition du match de foot caritatif Skyrock, 9 juin 2024, à Bobigny (93).

Concernant les Études menées par la Fondation, outre le rapport sur « L'État du mal-logement en France », le secteur a produit des outils d'aide à l'élaboration des éclairages régionaux et des rapports tels que les « logements-bouilloires » ou l'encadrement des loyers en France. Il a également publié le bilan triennal 2020-2022 de la loi SRU sur les communes hors-la-loi. De plus, la Fondation a présenté son 9e éclairage annuel sur le mal-logement à l'échelle européenne, en partenariat avec la Feantsa, mettant l'accent sur les enfants sans domicile en Europe. Enfin, la Fondation est présente dans des instances nationales d'évaluation ou d'accompagnement des pouvoirs publics (le Conseil national de l'habitat [CNH], le Haut Comité pour le droit au logement...), et dans plusieurs collectifs (« Collectif des Associations Unies », « Vive les Hlm », réseau national d'alerte sur les enfants sans abri, le Pacte du Pouvoir de Vivre).

Autre temps fort, Les 15 et 16 décembre 2023, la Fondation a organisé la première édition de son festival La Nuit de la Rue au Bataclan à Paris. Au cours de ces deux soirées, 9 artistes (Soso Maness, Fianso, Black M, Ronisia, Doria, Vicky R, Le Juiice, Hatik et Ärsenik) se sont produits gracieusement au profit de la Fondation pour le Logement. Ce festival inédit a été animé par Fred Musa, animateur de l'émission Planète Rap sur Skyrock.

7. RÉPONDRE À L'URGENCE SOCIALE

3,4 M€ → 7 %

Les Fonds urgences ont permis de mener 63 projets d'intervention prioritaires visant à répondre urgemment à des situations non traitées par l'aide sociale, le plus souvent par un apport financier direct aux ménages dont la situation professionnelle, sociale et personnelle est gravement mise en péril : le maintien dans le logement, les travaux d'urgence, la mise à l'abri, l'accès à l'équipement de première nécessité, autant de situations relayées par les partenaires auprès desquels la Fondation a continué de proposer, par ailleurs, le recours à des chèques services pour un montant de près de 382 000 euros.

Les Fonds urgences ont permis de mener 63 projets d'intervention prioritaires visant à répondre urgemment à des situations non traitées par l'aide sociale.

8. AGIR AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

5,1 M€ → 11 %

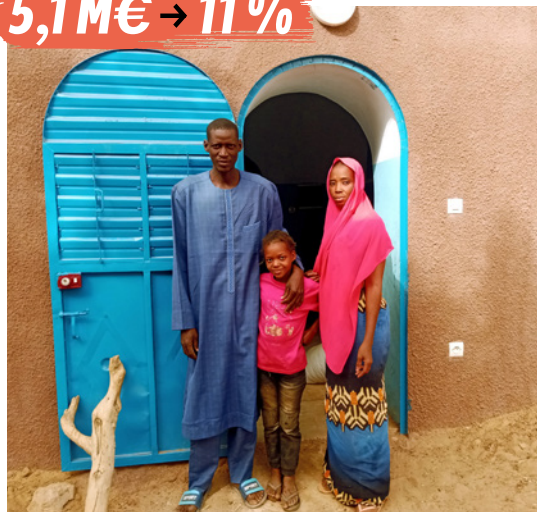

En 2024, la Fondation a soutenu 19 projets pluriannuels. Plusieurs d'entre eux ont redémarré une nouvelle phase de trois ans, comme au Kenya, au Sénégal, au Cambodge ou au Népal. D'autres projets débutent, comme en Mauritanie, au Maroc ou en Colombie. Ces projets jouent un rôle essentiel dans le renforcement des infrastructures communautaires, la construction de logements durables et résilients, l'accès à l'eau potable et l'assainissement et sont souvent cofinancés par l'Agence Française de Développement (AFD) et d'autres bailleurs internationaux.
Seize projets ponctuels ont également été soutenus au Cameroun, en Grèce, à Haïti, au Népal, au Sénégal et au Sri Lanka. Par ailleurs, le partenariat de la Fondation avec Emmaüs International a permis la mise en œuvre de 6 projets d'amélioration des conditions d'habitat des Compagnons et Compagnes et de soutien des populations locales en Angola, au Bénin, Burkina Faso, en Inde, Pologne et au Royaume-Uni. Au total, le secteur a financé 40 projets dans 29 pays en Amérique Latine et Caraïbes, Europe, Afrique, Moyen-Orient et Asie.

LES AUTRES ACTIONS ET INFORMATIONS DE LA FONDATION

GOUVERNANCE DE LA FONDATION

Bruno Morel et Pierre-Yves Lenglart ne font plus partie du CA de la Fondation depuis 2024.
Thierry Delahaye, auparavant auditeur, a été nommé administrateur (CA de mai 2024).

Le 17 juillet 2024, le Mouvement Emmaüs (Emmaüs International, Emmaüs France et la Fondation Abbé Pierre) rendaient publics des faits graves de harcèlement et d'agressions sexuels, commis par l'abbé Pierre. Ces révélations ont bouleversé ses structures, au sein desquelles la figure de l'abbé Pierre occupe une place majeure. Après avoir réuni l'ensemble des membres des bureaux des trois organisations pour une prise de décision collective, le Mouvement a pris plusieurs décisions qui ont été mises en œuvre dans les plus brefs délais, dont celle de la Fondation pour le Logement des Défavorisés de changer de dénomination ; une décision prise à l'unanimité par les membres de son Conseil d'Administration le 17 septembre puis le 19 novembre 2024.

MODALITÉS D'INTERVENTION DE LA FONDATION

La Fondation a deux modalités d'intervention :
- ses actions propres, gestion directe d'établissements (Boutiques Solidarité, Pensions de famille, Espace Solidarité Habitat…) ;
- l 'appui aux associations spécialisées auxquelles la Fondation délègue l'action qu'elle entend développer ou dont elle soutient les initiatives lorsque ces dernières rejoignent ses propres objectifs.

Cet appui se concrétise notamment par l'attribution d'aides financières.

MOUVEMENT EMMAÜS

La Fondation, en tant que membre du mouvement Emmaüs, oriente une partie de ses soutiens financiers à des projets de ce dernier. Ainsi, sur l'exercice, plus de 4,1 M€ ont été accordés au mouvement :
- près de 1 M€ pour la réhabilitation de l'habitat des compagnons des communautés d'Emmaüs
- plus de 1 M€ pour des actions d'accueil et d'accompagnement ou le financement d'hébergements d'urgence ou d'insertion (dont 0,2 M€ dédiés à des actions de solidarité internationale)
- et plus de 2, 1 M€ dans le cadre d'un reversement de quote-part de générosité à Emmaüs Solidarité pour des actions destinées aux quelques 5 000 personnes et familles en grande difficulté qu'elle accompagne.

EMMAÜS HABITAT

La Fondation pour le Logement des Défavorisés est actionnaire majoritaire à hauteur de 73 % d'Emmaüs Habitat (6 de ses administrateurs ou représentants siègent à son Conseil d'Administration). Cette société Hlm de droit commun gère 14 976 logements locatifs sociaux (13 689 logements familiaux et 1287 équivalents-logements en foyers ou résidences sociales). Le parc, qui accueille les ménages pauvres et modestes, est principalement concentré en Île-de-France. En 2024, 162 logements sociaux ont été inaugurés à Osny (95), au sein des résidences du Haut de la Viosne et des Coteaux de la Viosne.

La Fondation pour le Logement des Défavorisés est Fondation « Abritante ». Par ce statut, et grâce à ses partenaires associatifs, elle favorise une plus grande diversité de réponses aux personnes mal logées et en situation d'exclusion.

LA FONDATION ABRITANTE

La Fondation pour le Logement des Défavorisés est fondation « abritante ». Par ce statut, et grâce à ses partenaires associatifs, elle favorise une plus grande diversité de réponses aux personnes mal logées et en situation d'exclusion.
Sur l'exercice, les deux fondations abritées, la Fondation « Solidarités Nouvelles pour le Logement » et la « Fondation Alynea – Samu Social 69 », ont recueilli par le biais de la Fondation pour le Logement 200 k€ de dons. Sur la même période, 305 k€ ont été engagés dans des soutiens financiers à des projets de lutte contre le mal-logement et l'exclusion financés par la collecte de l'année en cours et, en partie par les fonds collectés sur les exercices antérieurs.

LA CLASSIFICATION DES EMPLOIS ET LA POLITIQUE SALARIALE

La Fondation a mis en place une grille de classification des métiers ainsi qu'une fourchette de rémunérations à l'embauche. Elle veille à ce que le rapport entre les rémunérations les plus élevées et les rémunérations les plus basses reste limité. La signature d'un accord entre la Délégation Générale et les partenaires sociaux a conduit à l'instauration d'un système mixte valorisant l'ancienneté à la Fondation, la dimension collective ainsi que la contribution individuelle.

DÉCOMPOSITION DES RESSOURCES

À PARTIR DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION

PRÈS DE 98 % DES RESSOURCES DE L'EXERCICE PROVIENNENT DE L'APPEL À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

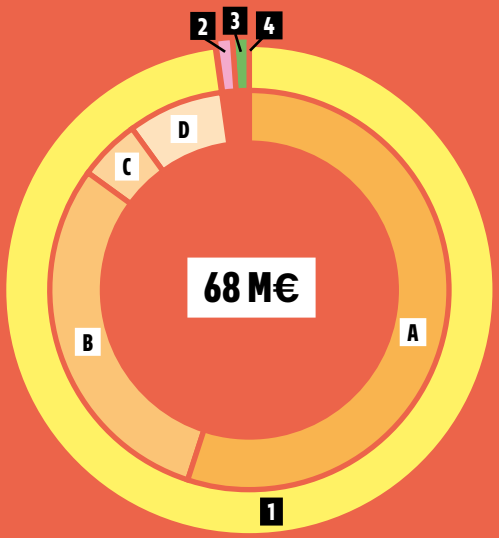

1 **Produits de la générosité du public : 98 %**
- **A** Dons manuels : 55 %
- **B** Legs, donations et assurances-vie : 30 %
- **C** Mécénat : 5 %
- **D** Autres produits liés à la générosité du public : 8 %

2 **Subventions et autres concours publics : 1 %**

3 **Autres produits non liés à la générosité du public : 1 %**

4 **Reprises sur provisions et dépréciations & utilisation des fonds dédiés : 0.3 %**

*Ratios des ressources calculés sur le total des ressources du CROD * hors reprises sur provisions et dépréciations et utilisation des fonds dédiés qui représentent 284 k€ soit 0,4 % des ressources de l'exercice.*

1. LES PRODUITS DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
→ **66,1 M€**

Les produits de la générosité du public représentent près de 98 % des ressources de l'exercice (hors utilisation des fonds dédiés et reprises sur provisions et dépréciations) et sont composés de :

A. LA COLLECTE (DONS MANUELS)
→ **37,3 M€**

En forte progression (+ 2,7 M€ par rapport à l'exercice précédent), la collecte de l'exercice dépasse les 37 M€ témoignant ainsi de la forte solidarité des donateurs. Elle a été très faiblement marquée par les révélations sur les graves agissements de l'abbé pierre intervenants en fin d'exercice et dont les effets se sont fait sentir plus fortement sur la collecte de l'exercice suivant.

B. LES LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE
→ **20,1 M€**

Les produits des legs par testaments, actes de donations, de biens en numéraires, mobiliers et immobiliers ainsi que des assurances-vie atteignent les 20 M€. Ils sont en diminution de 1,4 M€ après un exercice 2023 marqué par une vente d'un legs exceptionnel.

C. LE MÉCÉNAT
→ **3,1 M€**

Dons financiers, opérations de ventes de produits partage, opérations spéciales… Le mécénat contribue au financement des actions de la Fondation à hauteur de près de 5 % des ressources. Les produits du mécénat sont en augmentation de 0,3 M€ par rapport à l'exercice 2023, notamment du fait de la signature d'une nouvelle convention de partenariat CEE.

D. LES AUTRES PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
→ **5,6 M€**

Les autres produits liés à la générosité du public représentent cette année plus de 8 % des ressources de l'exercice. Ils sont particulièrement élevés (+2,7 M€ par rapport à l'exercice précédent) du fait notamment :
- De l'augmentation des produits financiers des actifs issus de la générosité du public (+1,8 M€) grâce à la politique de placement adoptée en septembre 2021, aux taux restés élevés sur 2024 et à une augmentation des actifs placés.
- Des reprises de soutiens financiers accordés (soldes sur opérations terminées) en augmentation de 0,6 M€.

2. LES SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS
→ **0,7 M€**

La Fondation met à contribution les pouvoirs publics uniquement pour aider au financement de ses actions directes sur les territoires (accueils de jour et Pensions de famille notamment). Les ressources issues des subventions représentent 1,3 % des produits de l'exercice et sont en légère baisse (-0,3 M€).

3. LES AUTRES PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
→ **0,9 M€**

Les autres produits sont composés essentiellement des contributions financières reçues de Fondations d'entreprise ou de Fonds de dotation qui soutiennent la Fondation. Ils représentent 1,1 % des produits de l'exercice.

4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS & UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS
→ **0,3 M€**

Les reprises sur provisions représentent 0,1 M€ et les ressources en provenance de l'utilisation des fonds dédiés représentent 0,2 M€.

** CROD : Compte de Résultat par Origine et par Destination, établi en adéquation avec les rubriques du compte de résultat pour donner une information globale de l'ensemble des produits et des charges (rubrique 10 de l'annexe des comptes annuels)*

LEURS UTILISATIONS

À PARTIR DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION

PLUS DE 77 % DES EMPLOIS SONT CONSACRÉS DIRECTEMENT AUX MISSIONS SOCIALES DE LA FONDATION

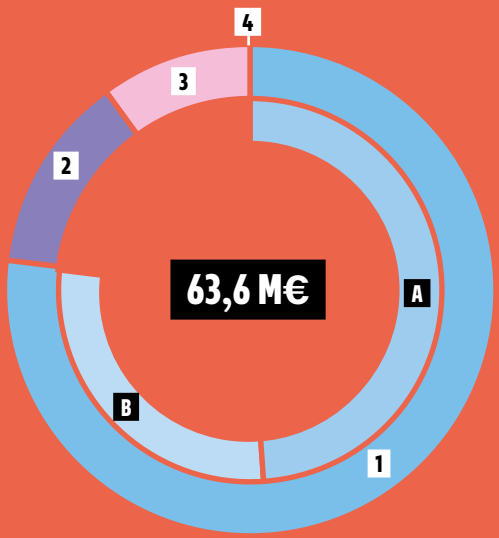

1. **Missions sociales : 77 %**
   - A Versements à d'autres organismes : 49 %
   - B Actions réalisées directement : 28 %
2. **Frais de recherche de fonds : 13 %**
3. **Frais de fonctionnement : 10 %**
4. **Dotations aux provisions et dépréciations** & reports en fonds dédiés

*Ratios des emplois calculés sur le total des emplois du CROD * hors reports en Fonds dédiés et dotations aux provisions et dépréciations, qui représentent 1024 k€ soit 1,6 % des emplois de l'exercice.*

1. LES FRAIS LIÉS AUX MISSIONS SOCIALES
→ 48,4 M€

Les charges engagées pour la réalisation des missions sociales de la Fondation représentent plus de 77 % des emplois de l'exercice (hors reports en Fonds dédiés et dotations aux provisions et dépréciations).

Elles sont en augmentation de 3,5 M€ par rapport à l'exercice 2023 avec 1,1 M€ supplémentaires de soutiens financiers accordés aux partenaires de la Fondation (soutien qui atteint 30,7 M€, soit 49 % des emplois) et une augmentation de 2,4 M€ des charges engagées dans les actions réalisées directement, notamment celles liées aux actions de sensibilisation.

Les partenaires associatifs de la Fondation accompagnent cette dernière dans la mise en œuvre de ses programmes et de ses actions : accueils de jour, Pension de famille, lutte contre l'habitat indigne, permanences d'accès aux droits, construction de logements très sociaux…

Les différents axes d'intervention sont regroupés en 8 thématiques qui sont détaillées entre les pages 4 et 11 de ce document.

1. **Accompagner les personnes de la rue au logement :** 12,8 M€ / 26 %
2. **Participer à la production de logements sociaux durables :** 7,4 M€ / 15 %
3. **Lutter contre l'habitat indigne :** 5,1 M€ / 11 %
4. **Prévenir et lutter contre la privation des droits sociaux :** 4,5 M€ / 9 %
5. **Soutenir l'engagement des habitants :** 2,9 M€ / 6 %
6. **Comprendre, interpeller et sensibiliser :** 7,2 M€ / 15 %
7. **Répondre à l'urgence sociale :** 3,4 M€ / 7 %
8. **Agir au-delà des frontières :** 5,1 M€ / 11 %

2. LES FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS
→ 8,2 M€

Les frais de recherche de fonds regroupent les frais d'appel et de gestion de la collecte pour 6,3 M€ et les frais de traitement des libéralités pour 1,8 M€. Ils ont augmenté de 0,2 M€ par rapport à l'exercice 2023.

3. LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT
→ 6 M€

Les frais de fonctionnement comprennent les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité : gouvernance, communication, ressources humaines, comptabilité et gestion financière, moyens généraux, informatique…

RÉSULTAT
+ 4,3 M€

L'excédent de 4,3 M€ est venu consolider la situation financière de la Fondation en renforçant les fonds en réserves disponibles (non engagés ou affectés) dont elle s'est dotée tout au long de son existence, dans une logique de gestion financière saine et responsable.
La situation financière de la Fondation ainsi consolidée permettra de faire face plus sereinement à la crise et à ses impacts. Ainsi, l'excédent constaté en 2024 sera employé dès les premiers mois de l'exercice 2025 pour faire face à la baisse observée sur la collecte et pour assurer la continuité des actions de la Fondation.

UTILISATION DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

À PARTIR DU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EST EMPLOYÉE À HAUTEUR DE 77 % POUR LE FINANCEMENT DES MISSIONS SOCIALES

AFFECTATION DES RESSOURCES AUX EMPLOIS ET EXCÉDENT DE GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice (compte de résultat) est ainsi composé uniquement de ressources issues de la générosité du public du fait des règles d'affectation des ressources aux emplois retenues par la Fondation et de la part majoritaire des ressources issues de la générosité du public.

Sur l'exercice, la générosité du public a été employée à hauteur de 77 % pour le financement des Missions sociales, à hauteur de 13 % pour les Frais de recherche de fonds et à hauteur de 10 % pour les Frais de fonctionnement (les 1 % restants concernent des dotations aux provisions et dépréciations).

Les Missions sociales de la Fondation sont financées pour 97 % par de la générosité du public (soit 46,9 M€), les 3 % restants étant financés par des subventions et autres contributions financières affectées à des projets spécifiques.

SOLDE DE RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC DISPONIBLE

Le stock de ressources collectées auprès du public et non encore engagées était à l'ouverture de 25,4 M€, auquel vient donc s'ajouter l'excédent de générosité du public de l'exercice (+4,3 M€) ainsi que le montant des investissements et désinvestissements de l'exercice (-0,5 M€). Ce solde s'établit ainsi au 30 septembre 2024 à 29,3 M€.

Afin d'optimiser les produits issus de la générosité et dans le cadre de la nouvelle stratégie de placement, une partie de ce stock de générosité du public non utilisée est placé à hauteur de 15,9 M€ dans un portefeuille d'obligations classées en immobilisations financières.

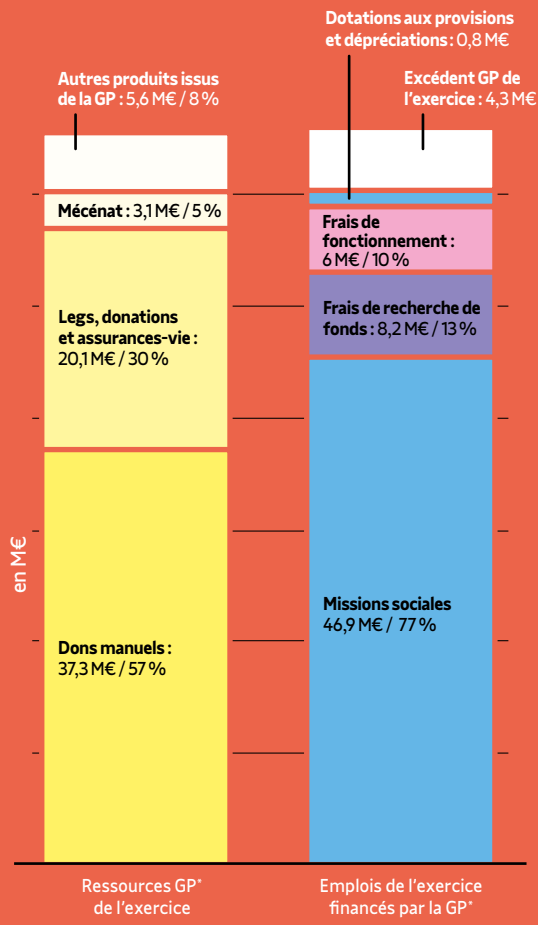

Ratios des emplois financés par la GP calculés sur le total des emplois hors dotations aux provisions et dépréciations, qui représentent 769k€ soit 1,2 % des emplois de l'exercice*

** GP : Générosité du Public*

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Toutes les contributions volontaires en nature dont bénéficie la Fondation sont issues de la générosité du public :

➔ **290 bénévoles** agissent au sein de la Fondation à travers des missions d'accueil de personnes et de familles en difficulté, d'expertise de dossiers, d'instructions et de suivi des projets, ce qui représente 19 759 heures valorisées à 720 k€

➔ **Les contributions en service** (mise à disposition de mécénat de compétence) et **les dons en nature** (sous forme de mise à disposition d'espaces publicitaires) représentent 203 k€.

L'essentiel de ces contributions (90 %) est employé à la réalisation des Missions sociales de la Fondation.

BILAN SIMPLIFIÉ

LA FONDATION DISPOSE D'UNE SITUATION FINANCIÈRE SOLIDE, GARANTE DE SON INDÉPENDANCE ET DE LA PÉRENNITÉ DE SES ACTIONS

ACTIF

EN M€	30/09/2024	30/09/2023
Actif immobilisé net	**56,3**	**56,6**
Immobilisations incorporelles et corporelles	13,2	14,2
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	17,0	17,0
Immobilisations financières	26,0	25,5
Actif circulant	**70,5**	**66,1**
Créances reçues par legs ou donations	9,4	8,8
Autres stocks et créances	5,3	4,3
Valeurs mobilières de placement	52,8	43,8
Disponibilités	2,1	8,4
Charges constatées d'avance	0,8	0,7
TOTAL DE L'ACTIF	126,8	122,7

PASSIF

EN M€	30/09/2024	30/09/2023
Fonds propres	**59,4**	**55,1**
Fonds reportés et dédiés	**24,2**	**23,3**
Fonds reportés liés aux legs ou donations	24,0	23,1
Fonds dédiés	0,1	0,3
Provisions pour risques et charges	**3,0**	**2,4**
Dettes	**40,2**	**41,9**
Emprunts et dettes financières	0,1	1,1
Dettes du passif circulant	38,8	39,4
dont dettes des legs et donations	2,4	2,5
dont dettes sur aides financières à verser	30,4	31,6
Produits constatés d'avance	1,3	1,4
TOTAL DU PASSIF	126,8	122,7

LES FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

➔ **Une stratégie de placements** mise en œuvre dans le cadre du projet de refonte des placements initié en 2021 qui s'est traduite sur l'exercice par la réduction de la trésorerie disponible (non placée), au profit de la trésorerie placée.

➔ **Un volume conséquent de libéralités acceptées** sur l'exercice avec pour effet une augmentation de 1 M€ des fonds reportés (fonds sur legs et donations à percevoir) qui s'établit à plus de 24 M€ (contre 23,1 M€ au 30 septembre 2023).

PRISES DE PARTICIPATIONS

La Fondation pour le Logement a tissé des liens étroits avec des partenaires du champ de l'économie sociale et solidaire en leur donnant notamment les moyens d'agir pour favoriser la construction de logements pour les plus démunis. À ce titre, elle possède des prises de participations dans plusieurs organismes dont les plus représentatives sont :
➔ 3,6 M€ d'immobilisations dans la « SA HLM Emmaüs habitat » afin de lui permettre de maintenir et produire du logement social et très social.
➔ 6 M€ d'immobilisations dans la « SOLIKO » (ex. SOLIFAP), société d'investissement solidaire, afin d'aider à la structuration financière du secteur de l'économie sociale et solidaire luttant contre le mal-logement.

➔ **Des fonds propres qui s'établissent à 59,4 M€** (contre 55,1 M€ au 30 septembre 2023) du fait de l'intégration du résultat de l'exercice (+4,3 M€).

À NOTER

➔ **Les immobilisations financières** comprennent le portefeuille de placement obligataire (15,9 M€) mais également des prises de participations (10,3 M€) dans plusieurs organismes du champ de l'économie sociale et solidaire.

➔ **Les dettes sur aides financières à verser** (30,4 M€) comprennent les aides financières restants à verser aux acteurs partenaires de la lutte contre le mal-logement pour des projets déployés sur une durée moyenne de trois ans.

SITUATION FINANCIÈRE

La Fondation dispose d'un fonds de roulement représentant environ 7 mois d'activité et traduisant une situation financière saine et solide qui lui permettra d'aborder plus sereinement son adaptation face aux incertitudes liées au contexte de crise et d'assurer la continuité de ses actions sur le long terme.

LA FONDATION POUR LE LOGEMENT
AGIT PARTOUT EN FRANCE

Fondation pour le Logement
Délégation générale
3, rue de Romainville
75019 Paris

- Agences régionales (et ESH pour Paris)
- Boutiques Solidarité *
- Pensions de famille *
- Un Domicile Fixe et Décent pour Tous *

* Réseaux labellisés

label DON en CONFIANCE
Vous donnez, il vous rassure.

Organisme de contrôle du don en confiance, le Comité de la charte s'assure que la Fondation pour le logement, qui en est membre depuis 1997, respecte sa charte de déontologie : fonctionnement régulier et transparent, gestion rigoureuse et désintéressée, actions de communication et de collecte de fonds irréprochables, transparence financière.

L'intervention d'un commissaire aux comptes à la Fondation pour le Logement des Défavorisés est obligatoire au regard de la loi. Ses contrôles lui permettent de donner chaque année une ***« certification des comptes annuels »****, incluant celle du Compte de Résultat par Origine et par Destination.* ***Le commissaire aux comptes de la Fondation pour le Logement pour l'exercice 2024 est le Cabinet Mazars*** *qui a contrôlé toutes les informations publiées dans ce document, issues des documents financiers clos au 30 septembre 2024. Elles sont disponibles sur le site internet : www.fondationpourlelogement.fr ou obtenues gratuitement sur simple demande : contact@fondationpourlelogement.fr*

Design graphique : TIENS DONC ! - Crédits photos : Pierre Faure, Sébastien Godefroy, Yann Levy, Antoine Boureau, Emmaüs Habitat